

NET INFOS

Lundi 08 Mars 2021



Le chef de l'Etat a présidé dimanche une réunion du Conseil des ministres : La situation sociale des citoyens ne doit pas être exploitée lors de la campagne électorale

Examen de deux projets d'ordonnance sur le régime électoral et la détermination des circonscriptions électorales

Le Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé dimanche une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen d'un projet d'ordonnance portant loi organique relative au régime électoral et d'un projet d'ordonnance relatif à la détermination des circonscriptions électorales et du nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. En voici le texte intégral :

«Le Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, ce jour 7 mars 2021, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen d'un projet d'ordonnance portant loi organique relative au régime électoral et d'un projet d'ordonnance, modifiant et complétant l'ordonnance 12-01 du 13 février 2012 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement.

A l'entame de la réunion, le Président de la République a observé, avec les membres du gouvernement, une minute de silence à la mémoire des victimes des inondations survenues la nuit dernière dans la wilaya de Chlef, exprimant ses sincères condoléances aux familles des victimes en les assurant de sa totale sympathie.

Le Chef de l'Etat a chargé une délégation ministérielle, composée des ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, des Ressources en eau, du Commerce et de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, de se déplacer à l'issue de la réunion sur les lieux pour constater les dégâts et s'enquérir de la situation, soutenir les familles des victimes et prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de ces inondations.

Après examen et approbation du projet d'ordonnance, présenté par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le Président de la République a apporté les précisions suivantes et donné les orientations ci-après :

Bannissement dans toutes les étapes du processus électoral de l'argent, sous toutes ses formes, notamment l'argent sale, en concrétisation du principe d'égalité des chances entre candidats.

Moralisation de la vie politique en barrant la route à toute tentative de manipulation consacrée par l'ancien code électoral.

Recours impératif aux commissaires aux comptes et comptables agréés issus des wilayas mêmes des candidats pour le contrôle minutieux des sources de financement.

Définition, avec précision, de la notion, des éléments et étapes de la campagne électorale avec bannissement de l'exploitation de la situation sociale des citoyens durant les campagnes électorales, à travers des scènes dont le citoyen a pris conscience aujourd'hui.

Révision de la condition d'âge pour la candidature des jeunes et relèvement, à la moitié au lieu du tiers, de leur quota sur les listes électorales.

Augmentation, au tiers, du quota des jeunes universitaires sur les listes électorales, en appui aux compétences nationales et diplômés des universités à travers tout le pays.

Encouragement de la représentation de la femme, en parité et égalité, sur les listes électorales afin d'abroger le système des quotas.

Prise en compte du nouveau découpage administratif dans la répartition des sièges électoraux aux niveaux local et national ainsi que la condition des signatures en faveur des candidats indépendants et des partis politiques.

S'agissant du projet d'ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance 12-01 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire a demandé son enrichissement avant son endossement, et ce, dans la limite des délais légaux relatifs à la convocation du corps électoral.

Avant la clôture des travaux du Conseil, le Président de la République a donné au gouvernement les instructions suivantes :

Activation immédiate du Fonds de financement des startups.

Finalisation, dans les plus brefs délais, de tous les aspects juridiques et organisationnels relatifs à l'organisation et le fonctionnement de «Djamaâ El Djazaïr» en prévision de l'entrée en service effective de cet édifice important, à dimension religieuse internationale et lui permettre de s'acquitter de ses missions religieuses et spirituelles.

Poursuite de la coordination interministérielle en vue de la préparation de l'Ecole pilote intelligente devant être généralisée.

Le Chef de l'Etat a mis en avant, à ce propos, la nécessité de recourir aux compétences nationales et startups nationales en vue de doter nos écoles des moyens technologiques indispensables, localement produits.

Gestion des finances publiques : Les maillons faibles du système CERNESA

Un nouveau rapport mondial exhaustif basé, pour la première fois, sur plus de 675 évaluations réalisées pendant vingt ans dans 154 pays, «aux échelons national et infranational», élaboré par le «Programme dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA)» de la banque mondiale et, qui «définit un cadre d'évaluation et de présentation des forces et faiblesses de la gestion des finances publiques» pour mieux comprendre la gestion de ce système.

Une gouvernance qui s'impose aujourd'hui, «alors que les pays sont aux prises avec les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la Covid-19 ». Or, le constat relevé est «qu'il a été plus facile aux pays dotés de systèmes de GFP solides et modernes de réagir à la pandémie qu'à d'autres qui n'en disposaient pas», note le Global Report on Public Financial Management, publié le 17 février.

Le rapport qui aborde «les tendances et les performances de la gestion des finances publiques dans sept domaines clés du cycle budgétaire, propose également «des pistes de réflexion sur les perspectives de recherche ouvertes par ces travaux» et présente aussi «des études de cas nationales pour mieux comprendre les institutions et processus de GFP». Dans ses conclusions, le rapport indique que «les pays sont plus efficaces dans la préparation que dans l'exécution de leur budget».

L'étude ressort à ce propos que «les dispositifs d'audit interne, de gestion des risques budgétaires, d'audit externe et de vérification par les institutions supérieures de contrôle et le pouvoir législatif sont les maillons les plus faibles de la GFP». Aussi, «le processus de préparation budgétaire, la prévisibilité de l'allocation des ressources en cours d'exercice, les contrôles internes sur les dépenses hors salaires et la gestion de la dette sont les aspects les plus robustes de la GFP ».

Le document qui souligne l'importance de la bonne gouvernance des finances publiques met en avant les «défis et opportunités» en ces temps difficiles, marqués par les effets de la Covid-19, indiquant que «nombreux gouvernements pourraient avoir du mal à dépenser efficacement les milliards de dollars prévus pour lutter contre la pandémie».

Toutefois, «la plupart des pays peuvent améliorer l'exécution du budget si une réelle volonté politique encourage l'application de bonnes pratiques de GFP, telles qu'elles peuvent être définies à l'échelon national». Aussi, «il est possible d'optimiser l'efficacité des audits et du contrôle par le pouvoir législatif».

Dans cette optique, le rapport insiste sur le fait que «tous les dispositifs d'urgence doivent comporter des clauses de réexamen afin de revenir aux modalités de contrôle normales à mesure que les pays sortiront de la crise actuelle».

De fait, les gouvernements et leurs partenaires devraient œuvrer au «renforcement des processus de contrôle budgétaire», ainsi qu'à «l'efficacité» et la «transparence» des dépenses, notamment dans le cadre de la gestion des effets de la crise sanitaire, d'autant plus que «les performances de la GFP peuvent avoir des effets importants sur la portée, la qualité et l'efficacité des services publics essentiels».

Aussi, les données du PEFA sur la gestion des finances publiques constitueront, à long terme, une référence pour «différentes parties prenantes», entre autres les «professionnels du développement, décideurs politiques ou chercheurs», les données pouvant, en effet, être «exploitées pour améliorer l'élaboration des politiques et contribuer ainsi à instaurer la confiance indispensable du public dans les gouvernements, pendant et après la crise de la Covid-19», conclut le rapport.

Commentaire : Equité et transparence

Le Président de la République a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen d'un projet d'ordonnance portant loi organique relative au régime électoral et d'un projet d'ordonnance relatif à la détermination des circonscriptions électorales et du nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement.

Il a mis l'accent, hier, lors du Conseil des ministres sur la nécessité de conférer aux prochaines joutes électorales toute la crédibilité et la régularité nécessaires à leurs bons déroulements. C'est un engagement auquel il tient très

particulièrement dans le but de réconcilier les Algériens avec leurs institutions élues.

La volonté du Chef de l'Etat à entamer une nouvelle ère caractérisée par la bonne gouvernance, le respect scrupuleux du choix libre et souverain des citoyens s'est déjà manifestée au cours de son élection à la Magistrature suprême de l'Etat et aussi lors du referendum populaire consacré à l'amendement de la Constitution.

Ce sont deux actes fondateurs d'une nouvelle démarche politique en rupture radicale avec les anciennes pratiques de l'autocratie.

Les assurances sont réitérées quant à l'organisation d'une consultation populaire dotées de tous les garde-fous indispensables.

Le Président a mis en garde contre la menace d'une intrusion de l'argent sale dans l'opération électorale. C'est un des fléaux qui ont fini par provoquer un désintérêt énorme à l'égard de l'action politique.

Les Algériens gardent un pénible souvenir au recours éhonté à la «chkara», allusion à un marchandage intolérable. Le Chef de l'Etat veille au respect du principe de l'égalité des chances entre les candidats, sur la moralisation de la vie politique, le refus de voir les citoyens instrumentalisés du fait de la précarité de leur condition sociale, durant les campagnes électorales.

Il affirme sa détermination à soutenir les jeunes pour qu'ils investissent la scène politique, à encourager les femmes à prendre part à la vie politique dans le cadre d'une meilleure représentativité au sein des assemblées élues.

Il insiste, à la faveur du nouveau découpage administratif, sur l'équité dans l'attribution des sièges électoraux sur le plan local et national.

Commerce de Troc: Des exportations d'une valeur de plus de 170 millions de dinars en 2020

Des produits locaux d'une valeur globale de plus de 170 millions de dinars ont été exportés vers les marchés africains, dans le cadre du commerce de troc frontalier au cours de l'année écoulée, a-t-on appris dimanche, auprès des responsables de la direction du commerce de la wilaya d'Adrar.

Ces marchandises ont été exportées vers le Mali et le Niger puis vers d'autres pays africains en échange d'une valeur de 100 millions de dinars de produits importés, a indiqué à l'APS le directeur du commerce Yousfi Mohamed. Ces exportations concernent les dattes, du sel domestique, des produits en plastique, de l'aluminium, du fer et de l'acier, des produits de l'artisanat et des couvertures, selon la même source. Les importations comportent, quant à elles, du bétail (camelins, ovins et bovins) , le henné, le thé vert, des épices , la viande séchée , en plus du maïs blanc, du riz, des légumineuses sèches et de certains tissus, a ajouté le même responsable.

La direction du commerce d'Adrar s'emploie à sensibiliser les opérateurs activant dans le commerce sur les opportunités préconisées par les pouvoirs publics pour promouvoir le commerce de troc frontalier, dont l'objectif de diversifier les exportations dans le cadre du commerce extérieur suite à l'élargissement de la liste à 14 produits éligibles à l'exportation au titre du commerce de troc.

L'activité de commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali concerne uniquement quatre wilayas de l'extrême sud du pays, à savoir Illizi, Tamanrasset, Adrar et Tindouf, conformément à l'arrêté interministériel (Commerce et Finances) publié au Journal officiel N 44.

Abderrahmane Benkhalfa : “Les traitements conjoncturels de l'économie ne peuvent pas remplacer les traitements structurels”

Analyste financier et ancien ministre, Abderrahmane Benkhalfa, estime que les traitements conjoncturels de l'économie ne peuvent pas remplacer les traitements structurels. Invité, hier, de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne, M. Benkhalfa indique que nous changeons trop les règles de l'investissement, alors que partout ailleurs les règles sont stabilisées pour dix voir vingt ans. "L'Algérie accuse quelques décalages et disfonctionnements dans ce domaine " ajoute-t-il.

M. Benkhalfa, dit, qu'il y a trop de textes d'application. "Lorsque un texte de loi est promulgué, la série des textes d'applications fait que l'applicabilité des textes est lointaine " explique-t-il appelant, à cette occasion, à la révision de notre ingénierie juridique. Evoquant le code de l'investissement, l'invité estime que celui-ci, doit consacrer une ouverture de l'économie qui est essentielle, parce que développe-t-il, notre économie est restée, pendant une longue période, trop fermée sur elle-même.

"La preuve à l'intérieur du pays nous avançons valablement notamment dans certains secteurs comme l'agriculture, mais au plan international nous n'avons pas l'attractivité souhaitée ", regrette-t-il. Pour lui, l'Algérie doit investir un peu plus dans la capacité de lobbying en affirmant que dans tous les pays, y compris les pays africains, les relances économiques font l'objet d'un marketing et d'un lobbying au plan international pour ajuster les flux d'investissement internationaux.



Conséquence de la décision de l'OPEP : le baril du pétrole à près de 70 dollars

Le prix du baril du pétrole tutoyait dimanche sur le marché de Londres, les 70 dollars, son plus haut niveau depuis avril 2019, conséquence mécanique de la dernière décision des responsables de l'OPEP de reporter l'augmentation de leur offre à la prochaine réunion.

En effet, les membres du cartel ont convenu, à l'issue de la 14ème réunion ministérielle de prolonger durant le mois d'avril prochain la baisse décidée en janvier qui est de 7,2 de barils /jour " en raison de l'incertitude sur l'évolution du marché pétrolier , toujours impacté par la crise sanitaire"

"Les participants ont convenu de prolonger durant le mois d'avril prochain la baisse décidée en janvier , en raison de l'incertitude sur l'évolution du marché impacté par la crise sanitaire" avait déclaré au terme de la réunion de l'OPEP le ministre de l'Energie et des Mines Mohamed Arkab.



Abderrahmane Benkhalfa: «Passer à une stratégie de lobbying international»

«Après deux années difficiles, l'Algérie se trouve en cette nouvelle année, en pleine rénovation de l'édifice institutionnel après la promulgation de la nouvelle Constitution et les prochaines échéances électorales qui revêtent une grande importance », a indiqué hier dimanche, Abderrahmane Benkhalfa, analyste financier et ancien ministre des Finances.

Estimant que « l'environnement des affaires est tout a fait acceptable, principalement grâce à un environnement politique stabilisé », Benkhalfa a reconnu néanmoins, lors d'une intervention à la Radio nationale, qu'il existe encore « quelques décalages et dysfonctionnements en matière économique, parce que les traitements conjoncturels de l'économie ne peuvent pas remplacer les traitements structurels », a-t-il déclaré.

Pour Abderrahmane Benkhalfa, « l'Algérie change trop les règles de l'investissement, alors que partout ailleurs les règles sont stabilisées pour dix voire vingt ans », ajoutant que le « nouveau code de l'investissement est aux dernières retouches, avec toute une révision de l'engineering juridique ». Il a pris pour exemple la pléthore de textes d'application : « lorsque un texte de loi est promulgué, la série des textes d'applications fait que l'applicabilité des textes ne suit pas ».

« Le nouveau code de l'investissement doit consacrer une ouverture de l'économie algérienne qui est essentielle, parce que notre économie est restée, pendant une longue période, trop fermée sur elle-même, et j'en veux pour preuve ce constat qu'à l'intérieur du pays, nous avançons valablement notamment dans certains secteurs comme l' agriculture, mais au plan international nous n'avons pas l'attractivité souhaitée », a-t-il déploré. L'ancien ministre des Finances a également estimé que l'Algérie « doit investir un peu plus dans la capacité de lobbying », précisant que « dans tous les pays, y compris les pays africains, les relances économiques font l'objet d'un marketing et d'un lobbying au plan international pour ajuster les flux d'investissement internationaux », a-t-il indiqué.

« Débureaucratiser l'acte économique et travailler à installer un meilleur climat de confiance pour améliorer l'image du pays qui reste à soigner », a encore martelé l'analyste financier. « Le pays n'arrive toujours pas à découpler le social de l'économie, l'Etat actionnaire de l'Etat régalien, d'où la situation très difficile des entreprises publiques économiques et des institutions qui travaillent dans le vaste champ économique », a estimé Benkhalfa, pour lequel l'Algérie dispose « d'un grand potentiel d' attractivité non seulement dans le secteur pétrolier mais d'autres segments de l'économie », a-t-il souligné.

« Le secteur industriel reste le maillon faible de l'économie nationale, avec 5% du PIB depuis près de 50 ans », a encore expliqué l'invité de la Radio, ajoutant

que le pays «doit adapter ses règles de business aux règles universelles, parce que, comme nous avons rompu avec les anciennes pratiques politiques, nous devons, aussi, faire une rupture sur le plan économique pour revoir beaucoup de choses et attirer plus de flux d'investissement ».

Au sujet du stock des réserves de change, actuellement autour de 42 milliards de dollars, Abderrahmane Benkhalfa a regretté que « le pays ait raté beaucoup d'occasions pour améliorer sa situation au plan économique », estimant, au passage, que « la nouvelle ambiance politique et institutionnelle est porteuse de beaucoup d'espoirs ». « Le temps est contre nous et notre marge de manœuvre se réduit, d'où l'urgence de consacrer une nouvelle ère économique et un nouveau régime de croissance durant cette année », a-t-il indiqué.

Sur la question du marché informel, estimé à près de 60 milliards de dollars selon la dernière note de conjoncture de la Banque d'Algérie, l'expert financier a jugé qu' « il était temps d'accélérer les réformes en matière de modernisation bancaire, notamment pour les paiements électroniques, un domaine qui reste très en retard, et le mix de financement de l'économie entre capitaux publics et capitaux privés, et créer un véritable marché financier qui est inexistant », a-t-il martelé, ajoutant que « seul un traitement structurel des dysfonctionnements de l'économie est à même d'opérer une véritable rupture avec les pratiques du passé qui ont fait tant de mal au pays ».

Le Courrier
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN *d'Algérie*

MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE ET LUTTE CONTRE L'ARGENT SALE : Une affaire de tous

Le financement des prochaines campagnes électorales devant être supervisé, par la commission mise en place par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), ses membres seront en charge de surveiller et de suivre de près le mouvement des comptes des candidats et des partis engagés dans la course électorale.

La moralisation de la vie politique étant une bataille devant être menée, non seulement par les acteurs de la scène politique, elle est aussi la bataille de la société civile et de surcroît d'institutions de l'État, pour sévir contre l'argent sale et ses promoteurs, après des années de vie politique souillée par l'argent sale.

La députation, réservée jusqu'à un passé récent à des politiques porteurs de projets de société, a été poussée, notamment durant les deux dernières législatures, du système bouteflikien, a été prise d'assaut, par des individus venus de nulle part et qui sont rentrés par effraction dans la vie politique, pour bénéficier de la rente mensuelle de la députation et profiter des privilèges, dont l'immunité parlementaire pour des hommes d'affaires, plus soucieux à contourner les lois du marché et de l'économie que de hisser leurs activités à un niveau rentable, pour la collectivité.

La quête des privilèges ayant été l'objectif final de décrocher un siège à l'Assemblée populaire nationale (APN), elle a fait courir beaucoup de monde, notamment durant les deux dernières législatures, dont nombreux sont derrière les barreaux pour des affaires liées à l'argent sale durant les campagnes électorales ou l'achat des sièges, au moment où plusieurs autres affaires similaires sont dans les couloirs de la justice, concernant des élus, à la législature nationale ou les assemblées locales. Une situation que le simple électeur ne perdait pas de vue en plus qu'il voyait son député, une fois élu déserteur la commune et la wilaya dans laquelle il a mené sa campagne pour accéder au siège de l'Institution parlementaire, parmi les raisons ayant découragé les électeurs des rendez-vous électoraux et l'ampleur de l'abstention, qu'enregistre le pays, depuis des années.

Outre que le système bouteflikien a nourri et encouragé directement et indirectement l'instauration d'un environnement politique dépourvu de morale et d'éthique, jusqu'à « cadénasser » les portes d'une des institutions du pays, conséquence prévisible, d'une vie politique sous perfusion de slogans et de discours vides de ses acteurs, conséquences d'une loi électorale sans garde-fous, notamment s'agissant du niveau d'instruction des candidats à une assemblée nationale, en charge de rédiger, de débattre et de modifier des lois, engageant la destinée d'un peuple et de son pays.

Il n'y a qu'à se rappeler, le débat sur la révision de la loi électorale en 2011, ou un article a suscité un débat houleux à l'APN relatif à la disposition exigeant un

niveau d'instruction pour postuler à la députation et le texte a fini par être supprimé, suite à la contestation notamment des élus du parti FLN, ouvrant ainsi les portes de l'institution législative à des individus à faible niveau d'instruction pour percevoir des salaires faramineux et profiter des privilèges, sans plus .

Mettre l'accent, dans les jours et semaines qui viennent, en prévision de législatives et leurs campagnes électorales, sur l'importance des rompre avec les pratiques du passé où l'intrusion de l'argent sale dans le politique est de mise, en raison de ces pratiques ayant souvent entaché les résultats des élections. Le contrôle des financements et l'établissement des listes des candidats sont de mise, non seulement par l'ANIE, en charge comme il est précisé, auparavant, mais aussi par la classe politique, qui depuis le 22 février 2019, est sous le contrôle des regards des électeurs, devenus plus exigeants en matière non seulement de l'offre politique mais aussi de l'impérative moralisation de la vie politique, pour que le cours du changement suit son rythme, pour l'édification d'un État de Droit.

Il est à rappeler que le scandale de pas moins de 7 milliards de dinars et plus d'une vingtaine de bons de caisse anonymes qui ont été saisis au lendemain de l'arrestation de plusieurs hommes d'affaires et hauts dirigeants poursuivis pour financement occulte de la campagne électorale du cinquième mandat de Bouteflika demeure présent dans les esprit, en plus que l'assemblée législative qui vient d'être dissoute est la plus catastrophique qu'a connu le pays, selon les observateurs et le citoyen Lambda.

Le projet de loi portant régime électoral a pour objectif, la consolidation du libre choix de l'électeur, loin de la corruption et des corrupteurs. Deux sources de financement peuvent être exploitées par les partis et les candidats, à savoir public et privé.

Des restrictions sont, désormais, appliquées à chacun de ces types de financement pour garantir l'équité lors de la compétition électorale. Ainsi, l'article 87 du projet de révision de la loi organique portant régime électoral stipule qu'«il est interdit à tout candidat à des élections nationales ou locales de recevoir, directement ou indirectement, des dons en espèces ou en nature ou toute autre contribution, quelle qu'en soit la forme, d'un État étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère».

Le même texte, dans son article 86, cite, au titre des sources de financement, «les apports des partis politiques, les contributions personnelles du candidat, les dons monétaires ou en nature provenant des citoyens et les aides éventuelles de l'État pour les jeunes candidats». L'article 90 précise, quant à lui, que «tout don supérieur à 1.000 DA devra être effectué par chèque, virement, débit automatique ou par carte bancaire».



Conseil des ministres : Fonds de financement des Startups, activé dans « l'immédiat »

Le Président de la République a instruit ce dimanche, au terme des travaux du Conseil des ministres qu'il présidait, le Gouvernement à l'effet « d'activer » dans « l'immédiat » du Fonds de financement des Startups, la finalisation, dans les plus brefs délais, de tous les aspects juridiques et organisationnels relatifs à l'organisation et le fonctionnement de « Djamaâ El Djazaïr » en prévision de l'entrée en service effective de cet édifice important à dimension religieuse internationale et lui permettre de s'acquitter de ses missions religieuses et spirituelles.

Il est également question de la poursuite de la coordination interministérielle en vue de la préparation de l'Ecole pilote intelligente devant être généralisée.

Le Chef de l'Etat a mis en avant, à ce propos, la nécessité de recourir aux compétences nationales et Startups nationales en vue de doter nos écoles des moyens technol.

Financement des campagnes électorales : Les instructions fermes de Tebboune

Le président Tebboune qui présidait ce dimanche une réunion du Conseil des ministres, a réitéré « la détermination de l'Etat à mettre un terme à l'emprise de l'argent sale sur les élections », l'objectif, étant, en premier lieu, de préserver la liberté de la volonté populaire, l'égalité des chances pour le vote.

Dans ce cadre, Abdelmadjid Tebboune a insisté sur le contrôle et un suivi strict des opérations des financements de l'opération électorale.

Pour le président de la République, il est également essentiel, voire, inévitable l'encouragement des jeunes universitaires pour les candidatures.

Il a à ce propos instruit à ce que leur pourcentage dans les listes électorales soit porté à 50% au lieu du tiers actuellement.